

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2013

TRANSITION VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE - (N° 579)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 123

présenté par
M. Brottes

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 81, substituer aux mots :

« par type d'énergie »

les mots :

« pour chaque énergie de réseau ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.